



Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES Assemblée régulière du 6 novembre 2023

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel étudiera, lors de l'assemblée régulière du 6 novembre 2023 à compter de 20 heures à la salle du Conseil municipal, située au 510 rang Sud, la demande de dérogations mineures relative à l'immeuble suivant :

Propriété formée par le lot 6 141 483 du cadastre du Québec et située sur la rue Solange-Cournoyer. Ladite demande de dérogations mineures a pour effet d'autoriser :

- La réduction de la marge de recul avant du bâtiment principal projeté (habitations unifamiliales jumelées) à 5,95 mètres (19,52 pieds). Le règlement de zonage numéro 290-06 prévoit une marge de recul avant de 7,5 mètres (24,6 pieds) pour tout bâtiment principal situé dans la zone Cr-3.
- La réduction de la marge de recul avant des galeries du bâtiment principal projeté (habitations unifamiliales jumelées) à 3,46 mètres (11,35 pieds). Le règlement de zonage # 290-06 prévoit une marge de recul avant de 5,5 mètres (18,04 pieds) pour toute galerie d'un bâtiment situé dans la zone Cr-3.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 4 octobre 2023.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière